



RÉSOLUTION 12/2022

INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire) est un élément essentiel de la stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation ex situ et la disponibilité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

Rappelant que, en vertu du paragraphe 5 de l'article 1 de son Acte constitutif, le Fonds fiduciaire opère conformément aux indications et orientations générales de l'Organe directeur du Traité international,

Prenant note du rapport du Fonds fiduciaire, qui porte sur les questions soulevées dans la résolution 10/2019,

Rappelant l'importance de la coopération avec le Fonds fiduciaire dans le domaine de la mobilisation de ressources, notamment en faveur des banques de gènes nationales dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition,

PARTIE I: INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1. **Remercie** le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire d'avoir présenté régulièrement son rapport annuel sur les activités du Fonds fiduciaire à l'Organe directeur et à son Bureau;
2. **Demande** à la Présidente de l'Organe directeur et au Secrétaire d'informer le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire des décisions prises par l'Organe directeur et **fournit** des indications et orientations générales concernant les domaines clés suivants:

A. Mobilisation de ressources

3. **Remercie** les gouvernements et autres donateurs qui ont apporté une contribution financière au fonds de dotation du Fonds fiduciaire, en particulier afin d'assurer le financement à long terme des collections détenues au titre de l'article 15 du Traité international, et dont le montant actualisé des contributions effectives au fonds de dotation s'élevait à deux cent quatre-vingt-dix-huit millions d'USD, comme l'a indiqué le Fonds fiduciaire;
4. **Se félicite** des mesures que le Fonds fiduciaire prend actuellement afin de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de fonds plus diversifiée et souligne l'importance d'une communication claire et efficace sur la mission du Fonds fiduciaire, ses objectifs et les retombées de ses activités;
5. **Invite** le Fonds fiduciaire à communiquer des informations à l'Organe directeur, à sa dixième session, sur les progrès réalisés en matière de mobilisation de ressources destinées au fonds de dotation du Fonds fiduciaire lors du prochain exercice biennal, ainsi qu'en ce qui concerne la mobilisation de fonds destinés à des projets, tels que ceux qui visent à appuyer certaines banques de gènes nationales dans des pays en développement et des pays en transition;

6. **Se félicite** et **se déclare satisfait** du renforcement important de la coopération concernant la mobilisation de ressources par le Directeur exécutif du Fonds fiduciaire et le Secrétaire du Traité international et **remercie** les donateurs, notamment les gouvernements norvégien et italien, qui ont accordé la priorité à l'appui à la mise en œuvre d'initiatives conjointes;
7. **Recommande** au Fonds fiduciaire de continuer d'élargir sa coopération avec le Traité international en matière de mobilisation de ressources, et **encourage** également les donateurs à accorder la priorité aux initiatives, projets et programmes conçus et mis en œuvre conjointement par le Fonds fiduciaire et le secrétariat;
8. **Recommande** au Fonds fiduciaire de collaborer davantage avec le secrétariat du Traité international afin que ces deux organes s'acquittent du rôle important qui leur a été confié, à savoir de mobiliser une assistance permettant d'assurer la conservation des collections détenues au titre de l'article 15 du Traité international (les collections relevant de l'article 15), et ce faisant les **encourage** à s'assurer du concours d'une grande diversité de donateurs et de partenaires détenant ces collections internationales ou apportant un appui à ces collections;
9. **Remercie** le Fonds fiduciaire pour le soutien actif qu'il a apporté aux travaux du Comité permanent sur la stratégie de financement et de mobilisation de ressources (le Comité de financement), notamment en aidant le Comité de financement à élaborer une stratégie de mobilisation du secteur de la transformation des aliments et **invite** le Fonds fiduciaire à continuer de renforcer son soutien au Comité de financement;

B. Questions scientifiques et techniques

10. **Se félicite** de l'appui que le Fonds fiduciaire a apporté à la mise en œuvre du Traité international pendant l'exercice biennal en cours afin de favoriser la conservation et la disponibilité à long terme de la diversité génétique des espèces cultivées dans les collections relevant de l'article 15, et **invite** le Fonds fiduciaire à poursuivre et à approfondir sa coopération avec le Secrétaire, conformément à l'alinéa g du paragraphe 1 de l'article 15 du Traité international, en vue de mobiliser une assistance technique permettant d'assurer une bonne conservation de ces collections;
11. **Se réjouit** des diverses initiatives dont le Fonds fiduciaire a fait la promotion afin de soutenir les banques de gènes nationales, notamment la formation à la gestion des banques de gènes et l'élaboration de protocoles opérationnels normalisés, **encourage** le Fonds fiduciaire à collaborer davantage avec le secrétariat afin d'entreprendre des activités conjointes de renforcement des capacités des partenaires nationaux en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité et **réaffirme** que le renforcement des capacités en matière de conservation *ex situ* au niveau national est un élément crucial en vue d'une bonne mise en œuvre du Traité international;
12. **Salue** l'organisation par le Fonds fiduciaire et le secrétariat du Traité international d'une série de tables rondes internationales d'experts qui ont réuni des acteurs de premier plan dans les domaines de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et **encourage** les deux organes à tirer parti de l'expérience acquise afin de continuer à fournir des formations et une expertise scientifiques et techniques, notamment en tirant profit de mécanismes en ligne;
13. **Recommande** au Fonds fiduciaire de renforcer sa collaboration et sa complémentarité avec le Traité international sur les questions scientifiques et techniques, en particulier dans le cadre des stratégies de conservation des espèces cultivées et, dans ce contexte, invite le Fonds fiduciaire à présenter le livre blanc sous sa forme définitive, de sorte que l'Organe directeur puisse fournir des orientations générales à sa dixième session;

C. Système mondial d'information

14. **Se félicite** de l'étroite collaboration du Fonds fiduciaire avec le Traité international et la FAO dans le domaine des informations sur les RPGAA et les **invite** à poursuivre leur collaboration dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités portant sur les systèmes d'information et la documentation des RPGAA;

15. **Invite** également le Fonds fiduciaire à continuer de participer aux travaux du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information et à transmettre régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre de ses activités intéressant le Système mondial d'information;

D. Communication et sensibilisation

16. **Recommande** au Fonds fiduciaire de poursuivre et de renforcer sa coopération avec le Traité international afin d'élaborer conjointement des produits de sensibilisation et de communication et de davantage systématiser et renforcer cette coopération au cours du prochain exercice biennal;

PARTIE II: RÉSERVE D'URGENCE DE COLLECTIONS DE MATÉRIEL GÉNÉTIQUE MENACÉES

17. **Accueille avec satisfaction** la création conjointe, avec le Fonds fiduciaire, de la réserve d'urgence destinée aux collections de matériel génétique menacées, qui permettra d'intervenir rapidement face à un danger imminent qui menace des collections de matériel génétique uniques relevant du Traité international, en particulier de son Système multilatéral d'accès et de partage des avantages;

18. **Remercie** les gouvernements de la Norvège et de l'Italie pour leurs contributions financières en faveur de la réserve et **appelle** les parties contractantes, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres entités à apporter leurs contributions à la réserve;

19. **Demande** au Secrétaire de communiquer au Bureau de la dixième session un rapport financier et technique sur les opérations conjointes de la réserve d'urgence;

20. **Prend note** du rapport de synthèse sur la réserve que le Secrétaire a présenté à la neuvième session de l'Organe directeur et **demande également** que le Secrétaire présente un rapport similaire à la dixième session;

PARTIE III: AUTRES QUESTIONS

21. **Demande** au Bureau de la dixième session de procéder à la sélection et à la nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire dans le cas d'éventuelles vacances avant la dixième session, conformément aux procédures de sélection et de nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.